

M. Horner: 15 p. 100.

M. Mazankowski: Peut-être 15. Je prie donc instamment le ministre d'étudier la question.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député a fait une proposition précise qui avantagerait très peu peut-être quelques cultivateurs, à savoir un moratoire permettant de reporter les échéances de remboursement des avances en espèces qui leur ont été consenties. Mais en même temps, elle agirait d'une façon qui ne serait peut-être pas particulièrement souhaitable du point de vue de l'ensemble du programme. Cela permettrait d'aider des cultivateurs qui n'auraient en fait pas nécessairement besoin de cette forme d'assistance. Du fait du très fort contingentement imposé pour l'orge et de la liberté de mouvement laissée pour le colza, des situations différentes se présentent dans toute l'étendue des Prairies. Néanmoins, je voudrais signaler au député que sa proposition exigerait qu'on modifie la loi. Il se peut que la Chambre soit saisie avant longtemps d'un tel projet de loi et alors, nous pourrions considérer tous les aspects de la question, chiffres en main.

Le député a parlé de l'appréhension et de la frustration qu'éprouvent les agriculteurs des Prairies, et elles sont grandes. Elles existent surtout de par la faute de députés de l'opposition qui ont passé tout leur temps à tâcher, dans un esprit de sectarisme politique, de récolter des avantages politiques plutôt que de mieux renseigner les cultivateurs sur les programmes en place. Les agriculteurs des Prairies qui, en fait, sont dans la situation la plus difficile, sont ceux qui ont écouté les oppositionnels du parti conservateur et du NPD qui, au lieu d'expliquer le programme LIFT aux intéressés l'année dernière, leur ont dit de ne pas s'en prévaloir, au désavantage financier des agriculteurs.

C'est ce malheur qui s'est abattu sur les cultivateurs des Prairies par suite de l'attitude partisane des vis-à-vis. J'ai déjà supplié ceux-ci, et je les supplie encore, de renseigner les agriculteurs sur les très nombreux programmes que le gouvernement a mis en œuvre, et qui sont plus nombreux que jamais, au lieu d'essayer de se faire du capital politique. Pour le bien de tous les cultivateurs, en particulier de ceux qui exploitent de petites terres ou des terres familiales et auxquels nous nous intéressons tout particulièrement, il faut que ces programmes soient compris et rendus efficaces dans toute la région des Prairies.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL—LA CONSULTATION DES ASSOCIATIONS D'EMPLOYÉS—LE RENVOI AU COMITÉ

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois en ces dernières semaines que je suis poussé à parler du ressentiment qui couve dans la Fonction publique à cause de l'inertie du gouvernement à venir aux prises avec des problèmes graves qui découlent en grande partie, je crois, des imperfections criantes que renferme la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Si j'en parle de nouveau ce soir, c'est parce que les réponses que j'ai reçues semblent quelque peu contradictoires. Le président du Conseil du Trésor a dit à la Chambre le 27 novembre:

Le gouvernement étudie actuellement la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Cela semble une déclaration bien claire, mais, le 9 décembre, le premier ministre (M. Trudeau), dans une réponse écrite à une question analogue posée par l'Institut professionnel, disait en partie, ce qui suit:

Lorsqu'une décision sera prise en vue d'entreprendre la révision de cette loi, votre organisme... aura toutes les occasions voulues de présenter ses vues sur la question.

• (10.10 p.m.)

On pourrait au moins nous excuser d'être quelque peu confus quand un des gros bonnets du cabinet déclare carrément qu'une étude est actuellement en voie d'exécution, quand d'autre part le premier d'entre les ministres nous dit qu'on songerait à prendre une décision quant à l'opportunité d'entreprendre un tel examen. Bien que nous ne puissions pas accuser ces ministres de nous tromper purement et simplement, je crois qu'une telle contradiction révèle tout au moins une situation où la main droite ne sait pas ce que la main gauche fait, comme dit l'expression.

Par suite de cette confusion non préméditée, j'ai demandé des explications le 29 janvier au président du Conseil du Trésor et voilà que j'apprends qu'un autre ministre a lui aussi un rôle à jouer dans la farce et il n'est nul autre que l'ami du producteur de blé, l'affable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang). Il appert que maintenant, il répond de l'application de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. On me conseilla de mettre en rapport avec ce ministre afin d'obtenir des éclaircissements—fréquentation dont je dois dire qu'elle ne m'a pas particulièrement souri à première vue. Mais, tandis que j'attendais de pouvoir intervenir à mon tour dans cette séance athlétique quotidienne placée sous le signe de la libre entreprise, et que l'on appelle à la Chambre la période des questions orales, j'ai aperçu tout à coup sur mon bureau un communiqué émanant de ce ministère.

A la suite d'un préambule approprié et rassurant, de rigueur dans ce genre de texte, le communiqué confirmait en effet que l'on procède actuellement à une révision de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Cette révision sera-t-elle publique? La réponse, c'est non. Les groupes d'employés affectés au sein de la Fonction publique auront-ils la possibilité de se faire entendre? Là encore, la réponse est négative.

D'après le communiqué publié par le ministre le 12 février, un groupe de trois hommes où l'on reconnaît des personnalités a été désigné. Ce groupe a pour mission d'examiner des observations écrites et—notez bien cela—de faire rapport directement et en privé au ministre. Il est intéressant de voir comment ce gouvernement travaille. S'il est possible de tirer quelque parti politique d'un problème, nous voyons le gouvernement se livrer à toute une série d'opérations pleines de dynamisme et d'intérêt allant du cirque ambulant aux comités, aux Livres blancs, aux groupes d'études etc. D'autre part, s'il y a possibilité de controverse réelle, ou possibilité que l'examen d'une activité furtive du gouvernement devienne source d'embarras, le gouvernement fait faire un rapport par un groupe ou un comité, qui rend compte directement ou secrètement au ministre.

Ce que les fonctionnaires veulent savoir au fond, c'est ce qui va sortir du rapport présenté au ministre par le groupe, et si le ministre va y donner suite. A l'heure actuelle, il n'y a de la part du gouvernement aucun